

Laon, le 04 MAI 2012



## ANNEXE 1 : MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2012

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Académie d'Amiens

#### Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

Division des personnels enseignants

Dossier suivi par :

DPE1

Téléphone : 03 23.26.22.18

03.23.26.22.23

Télécopie : 03 23.26.26.14

Courriel : [ce.dpe1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpe1@ac-amiens.fr)

Cité Administrative  
02018 LAON Cédex

Horaires d'ouverture :

8h30-12h00 14h00-17h30

Du lundi au vendredi ou sur rendez-  
vous

### INSTRUCTIONS POUR LA SAISIE DES VŒUX DE MUTATION DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

La saisie des vœux de mutation pour la rentrée 2012 se fait exclusivement **PAR INTERNET** via l'application ministérielle SIAM et le serveur I-Prof.

Cet accès offre :

- la possibilité de consulter des postes selon plusieurs critères de choix ;
- la possibilité de saisir les numéros de postes par saisie directe guidée.

#### 1 – CALENDRIER

Les services de saisie des vœux seront ouverts :

**du lundi 7 mai 2012 à 8 heures au dimanche 20 mai 2012 à 20 heures**

Le serveur est ouvert 24h/24, pendant cette période.

#### 2 – ACCES PAR INTERNET

L'accès au système d'information et d'aide aux mutations via l'application ministérielle SIAM, peut se faire **de tout poste informatique connecté à l'internet selon les modalités suivantes.**

Pour vous connecter, vous devez :

- accéder à un bureau virtuel ;
- saisir l'adresse suivante :

<https://bv.ac-amiens.fr/iprof>

- consulter sur le site départemental la rubrique « **espace professionnel** », puis cliquer dans la rubrique « **services et outils informatiques** », puis I-Prof).



I-prof vous permet de façon sécurisée :

- de consulter votre dossier administratif,
- de compléter votre curriculum vitae,
- de vous informer sur vos perspectives de carrière,
- d'accéder à des guides pour gérer votre carrière, vous inscrire, obtenir vos résultats,
- de contacter par messagerie votre correspondant de gestion.

Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

[Informations à lire obligatoirement avant toute inscription](#)

[\[Mutation 1er et 2nd degré, avancement de grade, ...\]](#)

Si vous avez des difficultés pour accéder à I-Prof, consultez [la page d'information](#).

Si vous ne connaissez pas votre **compte utilisateur**, il convient comme dans l'image d'écran ci-dessus de cliquer sur le lien « la page d'information ».

- Concernant le **mot de passe** de messagerie

Si votre messagerie n'a jamais été activée ; le NUMEN correspond au mot de passe par défaut. Il s'agit de valider la saisie pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière.

Cliquer sur le bouton « **les services** », puis sur le lien « **SIAM** » pour accéder à l'application SIAM premier degré, puis saisir vos vœux en cliquant sur « **phase intra départementale** ».

Un accusé de réception, résumant votre saisie, sera transmis dans votre boîte aux lettres I-Prof à partir **du 22 mai 2012**. Il conviendra de l'imprimer, de vérifier si les informations sont exactes, de le dater et de le signer, et de le retourner à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne (**DSDEN 02, bureau DPE1**) pour le **29 mai 2012 délai de rigueur**.

### 3 – PERSONNELS INTEGRES DANS LE DEPARTEMENT PAR PERMUTATIONS INFORMATISEES

**Pour la saisie des vœux**, les enseignants intégrés dans l'Aisne doivent se connecter sur l'I-Prof de leur **académie d'origine**. Ils seront redirigés automatiquement sur le service **SIAM-intra** du département de l'Aisne pour pouvoir participer au mouvement.

**Par contre les accusés de saisie des vœux** seront accessibles en se connectant sur l'I-Prof de l'**Académie d'Amiens**.

<https://bv.ac-amiens.fr/iprof>

### 4 – DISPOSITIONS A CONNAITRE

- Vos vœux doivent être indiqués **dans l'ordre préférentiel**.
- Le nombre maximum de vœux est fixé à 30.
- Si vous êtes nommé à titre définitif et que vous souhaitez participer au mouvement départemental, vous conserverez votre nomination à titre définitif **dans le cas où aucun des postes que vous sollicitez ne vous est attribué**.

- A l'intérieur d'une zone géographique ou pour un vœu « commune », 4 catégories de postes peuvent être sollicitées :
  - tout poste d'adjoint élémentaire dans les écoles de la zone concernée ;
  - tout poste d'adjoint maternelle dans les écoles de la zone concernée ;
  - tout poste de remplaçant zone d'intervention localisée dans les écoles de la zone concernée ;
  - tout poste de remplaçant brigade départementale implantée dans les écoles de la zone concernée

Les postes dans les écoles primaires sont intitulés :

- poste adjoint élémentaire (**ECEL**) ;
- poste adjoint maternelle (**ECMA**).

**Ce libellé ne préjuge pas de la classe qui sera attribuée dans l'école primaire, prérogative du conseil des maîtres.**

Il est vivement conseillé aux enseignants **devant se voir attribuer** un poste à la rentrée scolaire (professeur des écoles stagiaire, personnel affecté à titre provisoire) **de saisir le maximum de vœux au sein de communes et zones géographiques et également de solliciter plus de deux zones géographiques.**

▪ **CAS DES VŒUX LIES**

Ne concernent que les conjoints professeurs des écoles ou instituteurs exerçant dans le département de l'Aisne qui souhaitent lier leurs vœux. Dans ce cas, chacun doit émettre des vœux et indiquer le NUMEN de son conjoint.

▪ **LISTE DES CODES SPECIFIQUES AUX POSTES ASH**

Si vous souhaitez postuler pour un poste relevant de l'ASH, utilisez les codes suivants :

Educateur Internat	EEI	ISIN	G0137
Enseignant(e) spécialisé(e) option D	ENS	ECSP	G0145
Enseignant(e) en SEGPA	ENS	ISES	G0137
Réseau	BED	MGR	G0149
Regroupement adaptation	BED	RGA	G0135
CLIS	ENS	CHME	G0145